

Nombre de membres afférents au Comité Syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	33
Nombre de membres ayant donné pouvoir	8
Nombre de voix représentées	203

Délibération n° : **25.03.08**

Date de convocation : 18 mars 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq

Le 1<sup>er</sup> avril à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
<b>Délégués des communes rurales*</b>					
ANDRE Jean-Bernard		171/52	X		
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52		X	PAGES Manuel
BOISSET Jean-Marie		171/52	X		
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52	X		
BOUNIOL Lionel		171/52	X		
BOUSSUGE Daniel		171/52	X		
BRUGERON Jean-Noël		171/52	X		
BRUNET Jean-Marie		171/52	X		
CARREZ Jean-Claude		171/52	X		
CASTAN Emmanuel		171/52		X	
CHARLEMAGNE Paul		171/52	X		
CHAZE Thierry		171/52		X	
CONFORT René		171/52		X	POURQUIER Jean-Paul
COUDERC Didier		171/52		X	
DURAND Bruno		171/52	X		
DURAND Joëlle		171/52		X	
DUVERT Frédéric		171/52		X	
FLAYOL David		171/52	X		
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52		X	
GALTIER Guy		171/52		X	
GELLION Camille		171/52		X	
GERBAL Anselme		171/52	X		
GRANIER François		171/52		X	
ITIER Jean-Paul		171/52		X	MALZAC Claude
JAFFUEL Ludovic		171/52	X		
JEANJEAN René		171/52		X	ASTRUC Alain
MALHERBE Eric		171/52		X	
MALZAC Claude		171/52	X		
MARTIN Laurian		171/52		X	
MAURIN Olivier		171/52		X	TEISSIER Michel
MAZOYER Lucien		171/52		X	
ODOUL Roland		171/52	X		
PAGES Manuel		171/52	X		
PAGES Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52		X	

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
<b>Délégués des communes rurales*</b>					
PASCON Christian		171/52	X		
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52	X		
RECOULIN Isabelle		171/52	X		
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52	X		
SARTRE Francis		171/52		X	BRUGERON Jean-Noël
SOULIER Alain		171/52	X		
TARDIEU René		171/52		X	JAFFUEL Ludovic
TEISSIER Michel		171/52	X		
TUFFERY Julien		171/52	X		
VAYSSIER Jean-Louis		171/52		X	
VEDRINES Serge		171/52	X		
VIDAL Roselyne		171/52	X		
<b>Déléguées des communes urbaines</b>					
PIC JérémY	Marvejols	10		X	
TREMOLIERES Valérie	Mende	25	X		
<b>Délégués des EPCI</b>					
ANDRE Rémi	CC du Gévaudan	11		X	
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		X	
DE LESCURE Jean	CC Mont-Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SM Environnement Sud Lozère	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	X		
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	X		
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont-Lozère	5	X		
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5		X	
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	X		
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16		X	HUGON Christine

\* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Monsieur Jean DE LESCURE a été nommé secrétaire de séance.

### ÉCLAIRAGE PUBLIC

#### Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement d'horloges connectées

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que depuis de nombreuses années le SDEE contribue à la rénovation et à la modernisation du parc d'éclairage public des communes rurales lozériennes. Grâce aux programmes qu'il a successivement mis en œuvre, en mobilisant les soutiens financiers de l'Etat, de la Région Occitanie et de l'Europe, différentes actions ont pu être mises en place : rénovation des points lumineux et des armoires de commande, adaptation des horaires de fonctionnement, extinction en milieu de nuit et réduction de l'intensité lumineuse pour favoriser les gains énergétiques.

Afin de poursuivre son accompagnement, le SDEE a récemment été lauréat de l'appel à projet LUM'ACTEE+, dont l'objectif est d'apporter un soutien opérationnel et financier aux collectivités soucieuses de maîtriser leurs consommations d'énergie, de moderniser leurs installations et d'agir pour le confort des habitants et la protection de l'environnement.

Dans le cadre de ce programme, le SDEE a mobilisé une **enveloppe de 37 600 €** pour la mise en place de **50 horloges connectées**. Ces dispositifs permettront aux communes qui le souhaitent de gérer plus finement leur éclairage public, grâce à une interface qui donnera la possibilité aux maires et agents habilités d'allumer et d'éteindre leur éclairage public en fonction de leur besoin, notamment lorsque des animations et événements sont organisés localement. Les équipes du SDEE pourront également procéder à des

reprogrammations horaires à distance, ce qui permettra une meilleure flexibilité dans la gestion de ces demandes.

Afin d'identifier les collectivités intéressées par le déploiement d'horloges connectées dans certaines armoires de leur parc d'éclairage public, il est proposé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des communes rurales lozériennes ayant déjà opté pour la mise en place d'une coupure en milieu de nuit de leur éclairage public.

En fonction du nombre de demandes reçues, une sélection des armoires à équiper sera opérée par le SDEE, dans la limite des 50 intégrées au programme LUM'ACTEE+, sur la base des critères suivants :

- ✓ éclairage d'un lieu de manifestation ou d'une zone à enjeu sécuritaire ;
- ✓ nombre d'interventions réalisées par le SDEE pour reprogrammer les horloges existantes ;
- ✓ nombre de points lumineux rattachés à l'armoire.

Le financement du programme LUM'ACTEE+ pour l'installation d'une horloge connectée est de **50% du coût d'achat et de paramétrage** du matériel. Dans le but de favoriser le déploiement de ces dispositifs, qui faciliteront les reprogrammations horaires en évitant des déplacements sur site, il est proposé que les frais de main d'œuvre nécessaires à la pose du matériel et une partie de son prix d'achat soient pris en charge par le SDEE au travers du contrat de maintenance de l'éclairage public des communes bénéficiaires.

Ainsi, sur la base des tarifs 2025, le prix de fourniture et de pose d'une horloge connectée, incluant un abonnement GSM et l'accès à l'interface de supervision pour une durée de 10 ans s'élève à 1 910 € HT. En tenant compte des aides du programmes LUM'ACTEE+ (693,70 € par horloge) et de la prise en charge du SDEE au travers du contrat de maintenance de l'éclairage public des communes concernées (666,30 € HT par horloge), le montant à la charge de la collectivité pour la pose d'un dispositif serait de **550 € HT**.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**APPROUVE** le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des communes rurales lozériennes ayant opté pour la mise en place d'une coupure en milieu de nuit de leur éclairage public, selon les modalités précisées ci-dessus, afin de recenser l'intérêt de ces communes pour la mise en place d'horloges connectées ;

**DÉCIDE** que les frais de main d'œuvre nécessaires à la pose du matériel et une partie de son prix d'achat seront pris en charge par le SDEE au travers du contrat de maintenance de l'éclairage public des communes bénéficiaires ;

**FIXE** à 550 € HT la participation des communes pour l'installation d'une horloge connectée ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance  
Jean DE LESCURE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20250401-20250308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025